

**MACHADO Celine**

---

**De:** BOUILLON PASCAL <bouillon.pascalh@sfr.fr>  
**Envoyé:** samedi 17 novembre 2018 12:46  
**À:** urbanisme@ferrieresenbrie.fr  
**Objet:** Att. Mme Bourdoncle /Enquête publique PLU  
**Pièces jointes:** IMG\_0138.JPG; IMG\_0139.JPG

A l'attention de Mme Bourdoncle, Enquêtrice

Madame,

Dans le cadre de l'Enquête publique relative au PLU de Ferrières-en-Brie, je vous informe de mon opposition à toute construction/urbanisation des espaces naturels constitués notamment par les parcelles forestières numéros 227 et 228, ainsi que mon opposition à toute construction/évolution au sein du Parc du Château, espace protégé/inscrit.

Vous remerciant d'inscrire mon avis à l'Enquête.

Je vous transmets pour information deux extraits de la page officielle Facebook de la Mairie de Ferrières-en-Brie sur le sujet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pascal Bouillon  
1 allée de l'Espalier, Ferrières-en-Brie



Mairie de Ferrières-en-Brie

...

9 novembre, à 14:56 • 🌐

#### PLAN LOCAL D'URBANISME

Voici la réponse de Madame Le Maire à l'Association Renard au sujet de Plan Local d'Urbanisme

Les services de la mairie ont appelé mon attention sur la déclaration du Président de l'Association Renard suivant laquelle la commune envisagerait, dans le cadre de l'élaboration de son PLU, "de faire disparaître presque 20 ha de la forêt de Ferrières, sous une nouvelle zone industrielle ».

Comme souvent, l'avis du représentant de cette association repose sur des inexactitudes grossières.

Les terrains concernés, de 18,6 hectares, ne sont pas évidemment situés dans la forêt de Ferrières, qui fait l'objet d'une protection stricte, mais au nord de la commune.

Ces terrains sont voués à la création d'une zone d'activité écologique qui respecte les caractéristiques paysagères d'un secteur dont les limites sont bordées par deux zones d'activité existantes (sur Collégien et Ferrières) et par une voie autoroutière.

11/03/2017 11:03:11

Le parti d'aménagement répond à la volonté des communes membres de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire de mettre en oeuvre une synergie entre elles afin de favoriser, dans de justes proportions, le dynamisme économique local.

Ces terrains n'ont au surplus strictement aucun intérêt paysager, ils correspondent à une friche, en proie notamment à une occupation illégale récurrente des gens du voyage. Ils sont également le lieu d'une ancienne décharge de la DDT qui n'a, après la cessation du stockage de ces déchets, jamais fait l'objet de mesures de dépollution du site - ce contre quoi l'association ne s'est visiblement jamais élevée.

J'invite plus globalement chacun des ferriéroises et ferriérois à consulter le dossier de projet de PLU, disponible sur le site internet, pour mesurer à quel point les orientations d'urbanisme nouvellement transcrites dans le dossier de PLU ont été étudiées avec le plus grand soin pour préserver un équilibre entre l'identité paysagère de la commune et la revitalisation économique du territoire local.

17

3 commentaires 1 partage